

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES PRINCIPALES.

ACTES DE NOTAIRES.

Actes passés par les notaires du Bas-Canada s'intitulant notaires du Canada, frappés de nullité. [*Beaudry vs. Smart.*].....45.

ADMIRALTY.

The receipts and discharge of claims by the crew of a vessel, are not a bar to their claim for compensation. [*Case of the Jane Custance.*].....355.

APPEL—(Cour d'Appel.)

La Cour d'Appel peut ordonner et recevoir une enquête sur les faits contenus en une Requête en reprise d'Instance. [*McKilip et al. vs. Kauntz et al.*]152.

AVOCATS et PROCUREURS.

Les Honoraires des Avocats et Procureurs ne se prescrivent pas par deux ans. [*Andrews vs. Birch.*].....148.

La prescription de deux ans, établie contre les salaires des procureurs, ne s'applique pas aux honoraires des avocats et procureurs en Canada, en raison de la faveur accordée à la plus noble de ces deux professions, celle de l'avocat. [*Huot vs. Parent.*].....150.

ASSIGNATIONS.

Assignation ne se peut faire de

nuit.] *McGibbon vs. St. Louis dit Lulampe.*].....44.

ATERMOIEMENT. (Contrat d')

Le débiteur, qui dans un contrat d'atermoiement, avait obtenu de son créancier remise d'une partie de sa dette, et termes de paiement pour le reste, n'ayant pas payé au terme fixé, le créancier a été maintenu dans le droit de répéter la totalité de sa créance, nonobstant les offres réelles faites par le débiteur avant l'introduction de l'action, mais postérieurement à l'échéance du terme de paiement. [*Beaudry et al. vs. Bareille.*].....33.

Le terme de paiement, fixé par un acte d'atermoiement, est une condition résolutoire, qui annule l'acte de plein droit, sans qu'il soit besoin d'en faire prononcer la résolution en justice, et qui donne au créancier le droit de poursuivre *de plano*, le recouvrement de la créance originaire si le débiteur laisse expirer le terme. [*Atkinson vs. Neshitt.*].....110.

ASSUMPSIT.

A carpenter cannot maintain an action of general *indebitatus assumpsit*, as for a *quantum meruit*, for work and labour performed, and materials furnished for *extra-work* to be valued under an express authentic written